

La procédure uniquement pour les résidents des États-Unis

Veillez noter que ce document a été créé par la SACD afin de vous aider à remplir les formulaires. Il ne peut pas remplacer les instructions fiscales officielles américaines.

Remplissez et imprimez les formulaires 5000 et 5003 (EN - version anglaise). Vous trouverez un lien vers ces formulaires en format PDF sur notre site WEB. N'oubliez pas de dater et de signer chaque copie.

Certifiez le formulaire 5000. Vous avez trois options :

Option 1 : Banque américaine

Les résidents américains ont la possibilité de demander à leur banque américaine de certifier le formulaire 5000. La banque américaine devra remplir le cadre VI de ce formulaire.

Votre banque accepte de remplir le formulaire d'impôt 5000.

Votre banque refuse de certifier votre formulaire 5000.
Voir **Option 2 ou 3**

Administration fiscale des États Unis

Option 2

Faire certifier le formulaire 5000 par l'administration fiscale américaine dans le cadre IV.

Option 3

Vous pouvez remplacer la certification du cadre IV du formulaire 5000 par le formulaire 6166 délivré par votre administration fiscale. Vous devez donc nous fournir le formulaire 6166 pour l'année fiscale en cours et le formulaire 5000 remplis par vous-même.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site d'Internal Revenue Service :
<https://www.irs.gov/individuals/international-taxpayers/form-6166-certification-of-u-s-tax-residency>

Envoyez les formulaires originaux 5000 (et 6166– si Option 3) et 5003 (1 exemplaire de chaque est suffisant) à la SACD.

La SACD remplira sa partie de la déclaration d'impôt et les transmettra à l'administration fiscale française.